



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E19582

VALABLE JUSQU'AU 04/03/2026

ÉDITÉ LE

25/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/10/2016  
65 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MELUN B 34948220800023

Siret : 349 482 208 00023

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 2102359

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C49901A1247000/001466822/36

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C49901A1247000/001466822/36

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : ECOBAT 77 - COUPPE

Sigle : ECOBAT 77 - COUPPE

9 RUE DES CHAMPARTS

Z.I.

77820 LE CHATELET EN BRIE

Téléphone : 01 64 39 32 60

Fax : 01 64 39 52 14

Portable : 06 01 59 44 98

Site Internet : www.ecobat77.fr/

E-mail : mail@ecobat77.fr

Responsabilité légale :

HOLDING D'ENTREPRISES EUROPEENNES (380 132 217) / PASSINI JEAN  
PRÉSIDENT / ABELARD RÉMI DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 58

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	14/11/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	21/03/2023
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	25/01/2024
3223	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	25/01/2024
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	25/01/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.